



Conseil économique et social

Distr. générale
12 juillet 2021
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2021

(1^{er}-4 juin 2021)*

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaires de 2021, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2021, Supplément n° 14* ([E/2021/34/Rev.1-E/ICEF/2021/7/Rev.1](#)).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	3
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux.	3
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	3
II. Délibérations du Conseil d'administration	6
A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020	6
B. Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, projet pour examen.	10
C. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF	13
D. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes	14
E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	15
F. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	16
G. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 et réponse de l'administration.	18
H. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2020 et réponse de l'administration.	19
I. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'experts lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail	21
J. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	22
K. Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé	24
L. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	24
M. Questions diverses	25
N. Adoption des projets de décision	26
O. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration.	26
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021.	28

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2021/9](#)).
2. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que, conformément à l'article 50 du Règlement intérieur, 30 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation intergouvernementale, une organisation internationale, six organisations non gouvernementales et quatre comités nationaux pour l'UNICEF, ont présenté leurs pouvoirs.

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

3. Le Président du Conseil d'administration et Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. Rytis Paulauskas, a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration. Il a remercié la Directrice générale de l'UNICEF pour la manière dont elle a dirigé l'organisation pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et le personnel pour ses efforts héroïques, en soulignant la façon dont ils sont passés à l'action lorsque la crise a éclaté.
4. Faisant remarquer que 2021 était l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'UNICEF, le Président a appelé à la réflexion et au renouveau. Il a exhorté à soutenir les efforts de l'organisation pour atteindre les objectifs du Plan stratégique en cours et établir la version finale du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. Le nouveau Plan visait à susciter le changement systémique nécessaire pour réaliser des progrès mesurables en faveur des enfants et atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.
5. Le Président a noté que les effets les plus néfastes de la pandémie avaient touché de manière disproportionnée les enfants appartenant aux communautés les plus vulnérables et qu'il fallait faire davantage pour garantir un accès équitable aux vaccins, aux diagnostics et aux traitements, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il s'est fait l'écho de l'appel lancé par la Directrice générale aux nations pour qu'elles fassent don de leurs stocks excédentaires de vaccins par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19.
6. Le Président a reconnu combien la pandémie avait perturbé les vaccinations essentielles pour les enfants. L'UNICEF a indiqué qu'environ 80 millions d'enfants de moins de 1 an dans au moins 68 pays pourraient ne pas recevoir de vaccins, ce qui les exposerait à des maladies graves et à la mort.
7. Le Président a évoqué les perturbations liées à la pandémie, au-delà des soins de santé, qui ont eu des répercussions négatives sur les enfants. Jusqu'à 1,6 milliard d'enfants ont été touchés par des fermetures d'écoles et plus de la moitié des enfants et des jeunes dans le monde n'ont ni desserte numérique ni accès à des possibilités d'apprentissage à distance. Selon les estimations, 23,8 millions d'enfants abandonneront l'école du fait de la pandémie, les filles étant plus exposées à ce risque.
8. Mettant en avant les efforts de l'UNICEF pour soutenir l'apprentissage par le biais de la plateforme mondiale en ligne Passeport pour l'apprentissage et de l'initiative Giga, qui vise à accélérer la connectivité dans le monde entier, le Président

a souligné les lacunes restant toujours à combler, en insistant notamment sur les besoins des enfants en situation de handicap.

9. Le Président s'est dit préoccupé par le sort des enfants touchés par les crises humanitaires et l'escalade de la violence en 2020. Le nombre de réfugiés dans le monde a doublé au cours de la décennie précédente pour atteindre 20 millions, dont la moitié sont des enfants.

10. Le Président a salué l'élaboration de la toute première Stratégie mondiale pour l'innovation de l'UNICEF, lancée en 2020. Il a rappelé que neuf solutions technologiques d'avant-garde ont été déployées dans 14 pays, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'obtenir des informations en temps réel pour éclairer les politiques, et des dialogueurs (« chatbot ») pouvant fournir des informations en 100 langues dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

11. Appréciant la valeur des partenariats solides entre l'UNICEF et le secteur privé, le Président a indiqué que 108 pays avaient travaillé avec 4 337 entreprises, pour atteindre un nombre d'enfants estimé à 133 millions en 2020, soit près de quatre fois plus que l'année précédente.

12. Le Président a noté que l'UNICEF a accéléré la prise en compte des changements climatiques dans l'élaboration de ses programmes, en soulignant l'importance de services de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et de services d'éducation résilients face à ces changements, et que 46 pays avaient mis en œuvre des solutions WASH résilientes face aux changements climatiques dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF, qui ont bénéficié à 6 millions de personnes.

13. Le Président a formulé des observations au sujet du revenu record de l'organisation en 2020, qui s'élevait à 7,5 milliards de dollars, mais s'est dit préoccupé par la baisse continue du ratio des ressources de base par rapport aux autres ressources, qui compromet la capacité de l'UNICEF de réagir rapidement aux urgences soudaines.

14. En conclusion, le Président s'est réjoui à la perspective d'une session fructueuse et a remercié l'UNICEF pour le travail considérable que représente l'élaboration du nouveau Plan stratégique.

15. La Directrice générale a affirmé que l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'UNICEF serait une année de réaffirmation de la mission de l'organisation, et a évoqué la nature fragile du progrès, dont témoigne l'impact mondial de la COVID-19. Elle a mis en garde contre le fait que la pandémie continuait à causer des préjudices, qui se manifestaient notamment par la baisse des revenus et la distribution inégale des vaccins.

16. La Directrice générale s'est inquiétée du fait qu'au lieu de s'unir pour combattre la COVID-19, le monde était confronté à une aggravation des urgences humanitaires et de la violence. Exprimant sa gratitude au personnel de l'UNICEF dans le monde entier, la Directrice générale a fait valoir la manière dont il a adapté les services et l'élaboration des programmes afin de surmonter les obstacles imposés par les confinements dus à la COVID-19.

17. La Directrice générale a souligné le rôle essentiel de l'UNICEF dans le Mécanisme COVAX, qui a tiré parti de la longue expérience de l'organisation en matière de vaccins. Elle a mis en avant le travail mené par l'UNICEF auprès des populations locales, avec les fabricants et avec les entreprises de transport et de logistique pour l'achat et le transport des fournitures, ainsi que pour la livraison et l'administration des vaccins dans 92 pays à revenu faible ou intermédiaire.

18. La Directrice générale a indiqué que l'année 2020 avait été une année record en termes d'augmentation des financements émanant du secteur public comme du secteur privé, s'agissant principalement des fonds préaffectés à des programmes liés à la riposte à la COVID-19. En termes de dépenses, 2020 a également été une année-record puisque l'UNICEF a franchi, pour la première fois, le seuil des 6,5 milliards de dollars (soit une augmentation de 4 % par rapport à 2019).

19. Dans ce contexte et compte tenu des besoins actuels liés à la riposte à la COVID-19, la Directrice générale a souligné qu'un financement souple et non destiné à des fins spécifiques était essentiel pour permettre à l'UNICEF d'organiser une riposte durable à la pandémie.

20. La Directrice générale a annoncé que l'UNICEF était en train d'élaborer sa toute première stratégie mondiale de financement innovant pour aider à accélérer et à orienter les flux financiers, et explorait de nombreuses solutions, notamment des instruments de financement mixte combinant fonds publics et fonds privés.

21. Évoquant les progrès accomplis quant à l'élaboration du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF, la Directrice générale s'est réjouie à la perspective de l'examen du cadre de résultats et de la manière dont l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies contribue à l'élaboration du Plan. À titre d'exemple, elle a cité le Plan d'action pour l'égalité des genres et la manière dont l'égalité des genres est intégrée dans les programmes de l'UNICEF.

22. La Directrice générale a fait état d'innovations qui accélèrent les progrès vers les objectifs de développement durable, notamment les systèmes de distribution d'eau fonctionnant à l'énergie solaire ; l'initiative Giga visant à améliorer la connectivité ; l'utilisation de données satellite pour prévoir les mouvements de population et les niveaux de malnutrition ; l'utilisation de la collecte de fonds numérique et de la technologie de la chaîne de blocs, dont CryptoFund, le prototype de fonds créé par l'UNICEF pour étudier les moyens possibles d'utiliser des cybermonnaies ; et le travail mené avec des partenaires du secteur privé pour concevoir des produits faisant appel à l'intelligence artificielle afin d'aider les enfants et les jeunes.

23. La Directrice générale a annoncé que l'UNICEF examine actuellement avec le système des Nations Unies trois initiatives phares : a) Réinventer l'éducation, pour que tous les enfants et les jeunes aient accès à l'apprentissage et aux compétences numériques ; (b) Sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous, plan destiné à assurer l'alimentation en eau potable et salubre d'un coût abordable, des services WASH résilients face aux changements climatiques et une coopération dans le domaine de l'eau pour la paix et la stabilité ; et c) Mettre fin à l'émaciation, plan de prévention, de détection et de traitement de l'émaciation durant la petite enfance.

24. Insistant sur la nécessité de rationaliser les opérations et de réduire les coûts, la Directrice générale a souligné que l'UNICEF s'attache de plus en plus à collaborer avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies pour trouver les moyens de gagner en efficacité et réduire les doubles emplois.

25. La Directrice générale a annoncé qu'elle avait reçu le rapport final de l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et souligné que l'organisation poursuivait ses efforts pour renforcer la culture institutionnelle de l'UNICEF et mettre fin au racisme et à la discrimination dans toutes ses opérations.

26. Après la déclaration liminaire de la Directrice générale a été présentée une vidéo sur les activités de l'UNICEF liées à l'achat et à la distribution du vaccin contre la COVID-19 par le biais du Mécanisme COVAX.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020

27. Le Président a présenté la première question inscrite à l'ordre du jour, à savoir le rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020 ([E/ICEF/2021/10](#) et [E/ICEF/2021/10/Corr.1](#)). Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le rapport, qui couvre la troisième année du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2022, puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi en a présenté un aperçu.

28. De nombreuses délégations se sont félicitées des résultats présentés dans le rapport et ont remercié l'UNICEF pour les efforts extraordinaires accomplis durant une année tumultueuse. Plusieurs délégations ont exprimé leur appréciation pour le travail essentiel de l'UNICEF mené dans le contexte difficile de la pandémie.

29. Plusieurs délégations ont noté qu'en dépit de produits positifs, les résultats relatifs aux enfants se faisaient attendre du fait que la pandémie a profondément plongé des millions d'enfants dans la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la vulnérabilité, 240 millions d'enfants ne recevant pas d'instruction en présentiel et environ 150 millions ayant été poussés dans une pauvreté multidimensionnelle. Évoquant la première augmentation mondiale de la pauvreté depuis 20 ans, une délégation a souligné la détermination de l'UNICEF à venir en aide aux enfants les plus pauvres et les plus marginalisés.

30. Félicitant l'UNICEF pour ses contributions au renforcement du système des Nations Unies pour le développement, deux délégations ont exprimé leur appréciation pour l'efficacité de l'organisation s'agissant de s'adapter aux réalités liées à la COVID-19 et de fournir des prestations de manière efficace et efficiente sur le terrain.

31. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction que l'UNICEF, fort de sa longue expérience et de son expertise en matière de vaccins, jouait un rôle de premier plan dans l'achat et la distribution de vaccins par le biais du Mécanisme COVAX, et deux délégations ont salué l'action menée par l'organisation avec les agents de santé communautaires pour livrer et administrer les vaccins dans 92 pays à revenu faible ou intermédiaire.

32. Évoquant la persistance de la fracture vaccinale mondiale, plusieurs délégations ont exhorté l'UNICEF à améliorer l'accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 et appelé à une action mondiale coordonnée pour assurer une couverture universelle d'ici la fin de l'année. Soulignant que moins de 2 % des populations combinées des pays les moins avancés ont été vaccinés, une délégation a demandé à l'UNICEF de donner la priorité à ces pays et à d'autres pays à faible couverture vaccinale pour la distribution de vaccins par le biais du Mécanisme COVAX.

33. De nombreuses délégations ont formulé des observations concernant les lourdes conséquences de la COVID-19 sur la vie quotidienne des enfants partout dans le monde, notant que la pandémie avait aggravé les vulnérabilités et les inégalités existantes, les filles et les enfants qui font face à des situations de conflit et de crise humanitaire et ceux qui sont poussés dans l'extrême pauvreté ou touchés par des catastrophes étant les plus exposés. Des délégations ont noté que la COVID-19 avait également amplifié les inégalités en matière de santé et les lacunes en matière d'apprentissage, notamment pour les enfants les plus marginalisés, eu des incidences sur la santé mentale et entraîné une augmentation de la violence domestique. Les répercussions de la pandémie menaçaient de compromettre les progrès durement accomplis sur le plan du développement et d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable.

34. Plusieurs délégations ont appelé au renforcement des systèmes de soins de santé, d'éducation et de protection sociale pour relever les défis multidimensionnels de la pandémie, notamment en accroissant les investissements dans les plateformes d'apprentissage numérique et les services de vaccination et de nutrition. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de maintenir des activités programmatiques régulières durant la pandémie et d'assurer la continuité des services essentiels pour préserver la santé et la survie des enfants les plus vulnérables du monde. La Directrice générale a assuré aux délégations que ces programmes essentiels restaient au cœur des activités de l'UNICEF.

35. Une délégation a fait observer que la pandémie avait mis en évidence le fossé numérique mondial et son impact sur l'éducation, évoquant le chiffre estimatif de 1,6 milliard d'enfants dans le monde touchés par la fermeture des écoles en raison de la COVID-19 et les moyens technologiques limités de nombreux pays qui continueront à priver d'éducation un tiers de ces enfants. Plusieurs délégations ont salué le travail accompli par l'UNICEF pour ce qui est de fournir des outils numériques pour assurer la connectivité afin que les cours puissent se poursuivre, et ont exhorté le Fonds à donner la priorité à l'apprentissage en ligne et à distance et à l'inclusion numérique universelle. Plusieurs délégations ont également salué l'initiative phare Giga visant à donner accès à Internet à chaque enfant, communauté et école, en exprimant leur soutien à l'accent mis par cette initiative sur la mobilisation des ressources, des partenariats et de la technologie.

36. Une délégation a souligné que la réduction de la fracture numérique ne devrait laisser personne de côté, en particulier aucune fille, et devrait donner la priorité à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes, notamment celles et ceux qui sont en situation de handicap. Une autre délégation a fait observer que, si l'accès aux technologies numériques devait être un droit pour tous les enfants, l'utilisation croissante de ces technologies exacerbait le risque que ces derniers soient victimes de violence dans des contextes numériques, notamment de harcèlement sexuel, de cyberintimidation, de discours haineux, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et a exhorté l'UNICEF à travailler en étroite collaboration avec les institutions universitaires pour mener des recherches approfondies sur ces incidences. Cette délégation a également exprimé son inquiétude quant aux effets à moyen et à long termes de la pandémie sur la santé mentale des enfants et des jeunes.

37. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés pour développer des projets faisant appel à l'intelligence artificielle et visant à améliorer l'éducation, à aider les enfants en situation de handicap et à présenter aux jeunes le marché du travail. Il a félicité l'UNICEF pour ses efforts en faveur de la modernisation de l'apprentissage et des compétences grâce au partenariat Génération sans limites.

38. Un groupe de délégations a souligné que la pandémie avait fait naître une nouvelle façon de travailler et un nouvel ensemble de priorités et d'actions dont l'UNICEF pouvait tirer parti ; pour que le relèvement se fasse de manière équitable, il était essentiel d'appliquer les enseignements tirés. Plusieurs délégations ont noté l'agilité accrue de l'organisation et son ouverture à l'innovation, à la technologie et aux approches nouvelles permettant d'accélérer l'obtention de résultats. La riposte de l'UNICEF à la COVID-19 a également montré où l'organisation avait un avantage comparatif, notamment dans les domaines de la vaccination, de la nutrition et de l'éducation.

39. Plusieurs délégations ont noté que les défis sans précédent liés à la pandémie ont conduit à des initiatives et à des innovations internationales qui ont jeté les bases d'une meilleure exécution des futurs programmes humanitaires et programmes de développement. Elles ont ajouté que l'UNICEF et les États Membres devraient intensifier leurs efforts collectifs pour remédier aux causes sous-jacentes de la

fragilité, notamment en adoptant des programmes transversaux permettant de promouvoir la résilience et la consolidation de la paix.

40. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la diminution des ressources ordinaires et a souligné la nécessité de disposer de fonds supplémentaires pour les activités et les programmes de base, en exhortant à la solidarité mondiale entre les États Membres. Plusieurs délégations ont souligné que les ressources de base favorisaient une certaine souplesse en cas de besoins imprévus, notamment pour assurer une riposte efficace, rapide et agile face aux situations d'urgence, ainsi que pour permettre à l'UNICEF de remplir son mandat, comme il est ressorti de la crise liée à la COVID-19. Deux délégations ont appelé à la mobilisation de fonds spécifiquement destinés à faire face aux crises humanitaires et une délégation a préconisé vivement une assistance intersectorielle pour assurer la protection des droits de l'enfant.

41. Plusieurs délégations ont noté que l'année 2020 avait été une année record en matière de collecte de fonds pour l'UNICEF, et plusieurs délégations également ont déclaré que des stratégies de financement innovant étaient nécessaires pour améliorer la collecte de fonds, de même que le travail en partenariat avec les institutions financières internationales, et qu'il serait bon d'utiliser les ressources de manière optimale. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF de s'orienter vers de telles stratégies de financement. Une délégation a souhaité en savoir plus sur le Fonds de l'UNICEF pour l'innovation, qui connaît une croissance rapide, et notamment sur le CryptoFund.

42. Un groupe de délégations a souligné qu'il fallait renforcer l'efficacité en faisant appel aux services communs dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Pour faire avancer les engagements de réforme visant à rendre les politiques et les approches programmatiques plus harmonisées, plus efficaces et plus solides, l'UNICEF devrait s'inspirer des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une délégation a demandé quelles mesures l'organisation avait engagées pour transférer la Division des technologies de l'information et de la communication vers des sites moins coûteux.

43. Une délégation a jugé encourageant le fait que l'UNICEF privilégie un changement catalytique et a plaidé pour une transformation structurelle et systémique afin de relever les défis mondiaux. Soulignant que l'UNICEF ne pouvait pas réussir seul, la délégation a encouragé les partenariats entre organismes apparentés pour obtenir la force de collaboration nécessaire. L'accent ne devait pas être mis sur la programmation complémentaire, mais plutôt sur des approches conjointes propices à un impact durable. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à étendre ses partenariats à des acteurs extérieurs au système des Nations Unies, notamment des acteurs locaux.

44. De nombreuses délégations ont apprécié l'élaboration en concertation du projet de Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, qui constituait une base solide pour orienter les travaux de l'UNICEF à l'appui des objectifs de développement durable. Elles se sont félicitées de l'engagement à faire face à la crise climatique, notamment en réduisant l'impact environnemental des opérations de l'UNICEF et en promouvant des politiques en matière de changements climatiques qui tiennent compte des besoins des enfants ; des ambitions porteuses de changement en matière de genre ; l'importance accordée à la résilience et à la consolidation de la paix ; l'accent mis sur la protection des enfants ; la réaffirmation des droits des enfants en situation de handicap en tant que priorité transversale, au même titre que l'éducation inclusive ; et le double mandat en matière humanitaire et en matière de développement comme guide pour la stratégie à long terme. Une délégation a déclaré que l'UNICEF devrait étendre la protection aux jeunes de 19 à 25 ans. Une délégation a noté le soutien de

l'UNICEF aux programmes en faveur de la famille dans 46 pays et en faveur des enfants sans famille et a demandé que ces questions soient intégrées dans le nouveau Plan stratégique. Une autre délégation a appelé à donner la priorité aux besoins des enfants touchés par des crises humanitaires et une autre a souligné que le nouveau Plan stratégique devrait contribuer au renforcement de la résilience et de la préparation aux crises futures.

45. Plusieurs délégations ont fait référence à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et exprimé l'espoir que le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF permette à celui-ci de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et à la reconstruction du monde de l'après-pandémie.

46. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour accélérer les actions menées au cours de la dernière année de l'actuel Plan stratégique afin d'obtenir des résultats solides en matière d'égalité des genres, et une délégation a mis le Fonds au défi de remédier aux causes profondes de l'inégalité de genre, notamment aux obstacles à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, et de développer ses compétences quant à la meilleure façon d'aider les enfants et les jeunes LGBTI et leurs communautés. Deux délégations ont exprimé leur soutien à l'action menée par l'UNICEF pour intensifier les efforts nationaux de prévention de la violence sexiste et ont encouragé le Fonds à placer l'égalité des genres au cœur de sa programmation, y compris dans la prestation de services liés à la COVID-19.

47. Rappelant que 2021 était l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, une délégation a demandé à l'UNICEF de faire de l'élimination des pires formes de travail des enfants une priorité programmatique et d'intensifier la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

48. Plusieurs délégations ont noté avec inquiétude les allégations d'exploitation et d'abus sexuels portées contre l'UNICEF et ont encouragé celui-ci à continuer de s'employer à instaurer une culture institutionnelle dans laquelle aucune allégation n'est ignorée et aucune inconduite sexuelle n'est jugée acceptable. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que l'enquête sur le cas en question serait bientôt achevée, en consultation avec l'ONU et d'autres entités. Elle a également noté que l'UNICEF discutait avec les directeurs régionaux de la manière d'accroître la capacité de relever le défi que constituent l'exploitation et les atteintes sexuelles.

49. Une délégation s'est félicitée de l'achèvement du rapport final de l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination, dont elle attend avec impatience la présentation au Conseil d'administration, et a encouragé la Directrice générale à fournir les ressources appropriées pour mettre en œuvre les recommandations qui y sont formulées.

50. Une délégation s'est déclarée favorable à la responsabilité mutuelle entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les entités des Nations Unies conformément au cadre de gestion et de responsabilité, et a dit attendre avec intérêt le prochain examen des activités des coordonnateurs résidents.

51. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, soulignant qu'il s'agissait-là d'une occasion non seulement de réfléchir aux réalisations passées mais aussi de reconstruire en mieux pour les générations futures.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/6](#) (voir annexe).

B. Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, projet pour examen

53. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le document intitulé « Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, projet pour examen » (E/ICEF/2021/12), dont la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a ensuite présenté un aperçu.

54. Une délégation a mis en avant deux priorités relatives au nouveau Plan stratégique : la prise en charge des enfants les plus vulnérables et une approche intersectionnelle de l'inégalité et de la discrimination. Elle a par ailleurs évoqué la nécessité de planifier une exécution efficace des programmes dans des contextes différents, notamment dans les petits États insulaires en développement.

55. Un groupe de délégations a déclaré que le projet de Plan stratégique reflétait l'urgence de la situation actuelle et a salué l'approche inclusive adoptée pour son élaboration, notamment les consultations menées avec les enfants et les jeunes. Une délégation a encouragé l'organisation à se concentrer sur son mandat consistant à travailler auprès de personnes de moins de 18 ans.

56. Le groupe de délégations a réitéré qu'il importait d'aligner le Plan stratégique sur l'examen quadriennal complet de 2020 et noté avec satisfaction que le Plan étayerait les activités de l'UNICEF relatives à la protection sociale, à la pauvreté des enfants, aux changements climatiques et à la résilience ainsi qu'à l'intégration des initiatives axées sur le domaine humanitaire, le développement et la consolidation de la paix.

57. Le groupe de délégations et une autre délégation ont demandé que les droits humains, y compris en termes d'égalité des genres et de droits des personnes en situation de handicap, soient systématiquement pris en compte dans le cadre de résultats et fassent l'objet d'un suivi ; cela nécessitait la désagrégation des indicateurs pertinents dans les cinq groupes d'objectifs. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à aider les gouvernements et les autres porteurs à mieux s'acquitter de leurs obligations légales et les détenteurs de droits de l'homme à mieux faire valoir leurs droits. Il a demandé que le nouveau Plan stratégique mette fortement l'accent sur une éducation sexuelle complète, qui pourrait apporter aux garçons et aux filles les connaissances nécessaires pour se protéger et prendre des décisions éclairées quant à leur vie. Une délégation a demandé que le Plan stratégique donne la priorité à une protection véritable contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'à des mécanismes d'établissement des responsabilités et à des indicateurs fiables.

58. Tout en saluant l'inclusion de la résilience en tant que priorité transversale, le groupe de délégations a souligné que l'aide humanitaire allait au-delà de la résilience ; les principes humanitaires étaient fondamentaux dans toutes les initiatives humanitaires et le groupe a demandé que cela soit reflété dans le cadre de résultats. Une délégation a encouragé l'UNICEF à veiller à ce que son action humanitaire contribue au renforcement de son mandat en matière de développement, conformément aux directives de l'ONU.

59. Un autre groupe de délégations s'est félicité de l'accent mis sur les causes sous-jacentes de la vulnérabilité des enfants, la mobilisation de financements en faveur des enfants, l'accès aux fournitures et services essentiels, la mise en place de partenariats mondiaux en faveur des enfants et le soutien aux familles et aux parents. Il a déclaré que la mobilisation de ressources pour répondre aux besoins des enfants et la collaboration avec leurs familles devaient rester au cœur de l'action menée par l'UNICEF pour aider les pays de programme à protéger les enfants de manière à jeter les bases d'un développement durable. Le groupe de délégations a appelé les

gouvernements à donner la priorité aux enfants dans les allocations budgétaires et à soutenir les familles par des moyens novateurs pour les aider à parer aux retombées de la pandémie. Il a également demandé que le nouveau Plan stratégique corresponde au mandat de l'UNICEF dans les domaines où le Fonds dispose d'un avantage comparatif et tienne compte de la terminologie arrêtée par l'ONU. Une délégation a par ailleurs exprimé sa préoccupation quant à l'utilisation d'une terminologie n'ayant pas fait l'objet d'un accord, en particulier les expressions « santé sexuelle et reproductive et droits connexes » et « orientation sexuelle et identité de genre ».

60. Le groupe de délégations s'est dit convaincu que, compte tenu de ses principes directeurs, notamment l'antiracisme et la non-discrimination, l'accès et l'équité, le nouveau Plan stratégique contribuerait à favoriser des changements socio-économiques au niveau national d'ici 2025.

61. Une délégation s'est dite d'accord avec la déclaration du groupe et a ajouté que le Plan stratégique devrait privilégier le soutien aux familles traditionnelles. Une autre délégation a noté le caractère central de la vie familiale pour les enfants et a demandé à l'UNICEF d'associer les parents à l'action qu'il mène pour donner un pouvoir d'action aux enfants.

62. Une délégation a encouragé l'UNICEF à continuer d'améliorer les réalisations et la portée de ses programmes en remédiant aux facteurs sociaux, politiques et économiques qui entravent les avancées vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en intégrant les enseignements tirés de la riposte à la COVID-19, et plusieurs délégations se sont félicitées que le nouveau plan accorde une place centrale aux considérations relatives à l'égalité des genres. Plusieurs autres délégations ont déclaré qu'il était important que le Plan stratégique prenne en considération les priorités et les contextes socioculturels des pays de programme, notamment dans ses références au rôle de la famille ainsi qu'à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux approches porteuses de changement en matière de genre. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a souligné que toutes les priorités de l'UNICEF au niveau des pays étaient axées sur les priorités nationales, l'appropriation nationale étant cruciale pour chaque plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et chaque descriptif de programme de pays. Le Directeur de la Division des programmes a confirmé l'accent mis par les délégations sur les familles et les parents, ajoutant que la programmation porteuse de changement en matière de genre se référait aux interventions qui traitent explicitement les causes structurelles des différences entre les garçons et les filles en termes de réalisations.

63. Une délégation a demandé que le Plan stratégique mette davantage l'accent sur la conduite du changement et la concrétisation des réalisations, et pas seulement des produits, notant que cela nécessiterait des efforts accrus en matière de suivi des résultats et un financement suffisant pour l'évaluation des réalisations et de l'impact. Si la meilleure façon de mettre l'accent sur ce point serait une programmation transversale et conjointe répondant à des besoins multidimensionnels, cela ne doit pas obscurcir l'attribution des contributions émanant spécifiquement de l'UNICEF. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait de se concentrer sur la manière dont l'UNICEF pourrait travailler efficacement avec des entités dont les mandats se chevauchent.

Session spéciale sur l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite

64. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session spéciale sur l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, en déclarant que celle-ci avait besoin de toute urgence d'un soutien renouvelé de la part des donateurs compte

tenu des perturbations causées par la pandémie de COVID-19 s'agissant de la vaccination et d'autres services de santé infantile.

65. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a présenté l'orateur invité, M. Christopher Elias, Président de la Global Development Division de la Bill and Melinda Gates Foundation et Président du Conseil de surveillance de la poliomyélite de l'Initiative mondiale. S'exprimant avant l'orateur invité, le Directeur du programme d'éradication de la poliomyélite de l'UNICEF a donné un aperçu des progrès accomplis dans l'éradication de la poliomyélite et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie mondiale y relative.

66. M. Elias a fait observer que la Gates Foundation et l'UNICEF avaient resserré leur collaboration dans de nombreux domaines, notamment celui de la vaccination contre la poliomyélite. Tout en évoquant les progrès accomplis, dont la certification en 2020 de la région africaine comme exempte de poliovirus sauvage, il a souligné les difficultés engendrées par la pandémie et les épidémies de poliovirus dérivé de souches vaccinales. Il était nécessaire que l'UNICEF et les autres partenaires de l'Initiative mondiale déploient des outils et des tactiques innovants pour atteindre tous les enfants en Afghanistan et au Pakistan, derniers pays où la poliomyélite reste endémique, et pour mettre fin aux épidémies de poliovirus dérivé de souches vaccinales. en déployant le nouveau vaccin antipoliomyélitique oral.

67. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une campagne de vaccination intégrée et globale et de la prestation d'autres services afin d'atteindre les communautés les plus vulnérables, et ont demandé comment l'UNICEF promouvait cette intégration. Le Directeur du programme d'éradication de la poliomyélite de l'UNICEF a affirmé que les campagnes intégrées et la mobilisation de la population étaient des éléments clés de la stratégie d'éradication et qu'elles étaient cruciales pour ce qui était de venir à bout de la réticence et de la lassitude face à la vaccination. Il a noté que l'UNICEF avait utilisé ses ressources ordinaires pour contribuer à la mise en place de services intégrés ou de base dans des zones présentant un risque élevé d'épidémie de poliomyélite en Afghanistan et au Pakistan et que, dans la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre la poliomyélite, les efforts d'éradication intégrés à la vaccination systématique occupaient une place plus importante qu'auparavant.

68. Une délégation a salué les références au genre qui ont été faites dans la présentation, en notant l'urgence de la participation des femmes et des filles en tant qu'agentes du changement, notamment des femmes occupant des postes de direction.

69. Une délégation s'est dite préoccupée par la transmission du poliovirus sauvage dans les pays d'endémie restants, ainsi que par la circulation croissante de foyers de poliovirus dérivé de souches vaccinales dans trois régions couvertes par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment en Afrique, où il a été proposé de réduire les effectifs de l'OMS. La délégation a déclaré que l'OMS et l'UNICEF partageaient la responsabilité de l'instauration et de la pérennisation d'un monde exempt de poliomyélite et l'obligation de rendre compte à cet égard.

70. La Directrice générale a commenté les progrès extraordinaires accomplis dans le monde pour ce qui est de venir à bout de la réticence face à la vaccination contre la poliomyélite depuis les années 1950, et fait valoir la nécessité de poursuivre sur cette voie. Elle a déclaré qu'outre la Gates Foundation, Rotary International, l'OMS, l'Alliance Gavi et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis d'Amérique étaient de solides partenaires de l'UNICEF dans l'éradication de la poliomyélite.

C. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

71. Le Directeur des programmes d'urgence a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2021/13](#)).

72. Une délégation s'est félicitée de l'accent mis par l'organisation sur l'équité de genre et la violence fondée sur le genre à tous les stades de l'action humanitaire et a noté que la coordination avec les autres entités des Nations Unies était plus que jamais nécessaire pour répondre aux besoins de tous les enfants touchés par la faim, la malnutrition et la pauvreté.

73. Une délégation a pris acte de l'engagement de l'UNICEF à inclure les personnes en situation de handicap dans l'action humanitaire et s'est félicitée de l'aide apportée à 1 200 enfants handicapés dans des centres d'apprentissage soutenus par l'UNICEF en 2020. Ce chiffre ne représentant qu'un faible pourcentage de la population totale, la délégation a toutefois exhorté l'UNICEF à redoubler d'efforts avec ses partenaires pour éliminer les obstacles à la fréquentation scolaire et à l'apprentissage auxquels se heurtent les garçons et les filles en situation de handicap.

74. Une délégation a demandé à l'UNICEF de remédier à l'omission, dans le rapport, des activités menées pour faire face aux conséquences de la pandémie sur les enfants qui ont perdu leurs parents ou les personnes qui s'occupaient d'eux. Le Directeur des programmes d'urgence a répondu qu'il avait été question des interventions en matière de protection de l'enfance liées à la riposte à la COVID-19 de manière plus spécifique dans un rapport antérieur, mais a pris note de la nécessité de présenter plus régulièrement des informations actualisées.

75. Plusieurs délégations ont suggéré que les enseignements tirés de la riposte de l'UNICEF à la COVID-19 devraient servir de guide pour améliorer les interventions futures dans le contexte d'une charge de travail humanitaire croissante, eu égard notamment aux recrutements accélérés, aux dispositifs de renfort, à la programmation à distance et aux évaluations rapides. Elles ont également encouragé l'UNICEF à améliorer la coordination interinstitutions lors des interventions d'urgence.

76. Une délégation s'est félicitée du rôle crucial de l'UNICEF dans le Mécanisme COVAX en ce qui concernait l'achat de vaccins, qui était pour l'organisation l'occasion de renforcer les systèmes de vaccination de routine en tant que pierre angulaire des systèmes de santé primaires et de sa riposte à la COVID-19.

77. Un groupe de délégations a considéré qu'un financement prévisible et flexible était essentiel tant pour la planification à long terme que pour ce qui était de la capacité d'agir rapidement face à des besoins croissants. Une délégation a encouragé l'UNICEF à s'assurer de l'adéquation des ressources humaines et du renforcement des capacités et l'a encouragé également à améliorer la coordination par groupe sectoriel et la coopération avec les parties prenantes internationales en recueillant et en analysant les données, en mettant au point des critères qui favorisent des transitions appropriées de l'aide humanitaire vers l'aide au développement et en établissant des mécanismes de retour d'information dans toutes les opérations.

78. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'évaluations des risques contextualisées, dynamiques, complètes et tenant compte des questions de genre, en précisant qu'une analyse approfondie des conflits allait de pair avec l'engagement de l'UNICEF à renforcer ses contributions à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

79. Plusieurs délégations ont reconnu que l'UNICEF avait montré l'exemple, en faisant observer l'augmentation du nombre de partenaires locaux durant la riposte à la COVID-19. Elles ont souligné qu'il fallait renforcer les capacités des partenaires

locaux, notamment des organisations dirigées par des femmes, et répondre aux besoins humanitaires d'une manière qui contribue à la réduction des besoins futurs.

80. Le groupe de délégations a noté que les nouveaux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, la publication intitulée « Strengthening UNICEF's humanitarian action, The Humanitarian Review: findings and recommendations » et une série d'évaluations précieuses, dont les plus récentes sont l'évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour corrélérer les programmes humanitaires et les programmes de développement et l'évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019), constituent des bases solides pour une amélioration continue.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/7](#) (voir annexe).

D. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

82. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes ([E/ICEF/2021/15](#)), que la Conseillère principale pour l'égalité des genres (Division des programmes) a ensuite présenté.

83. Un groupe de délégations a salué les progrès globaux dont il est rendu compte dans le rapport, notamment ceux accomplis dans le contexte des défis liés à la pandémie, et a félicité l'UNICEF d'avoir atteint 88 % des objectifs fixés dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Ces délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF pour accélérer les actions et les réalisations durant la dernière année du Plan stratégique en cours, en soulignant qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des approches porteuses de changement en matière de genre et de remédier aux formes de discrimination croisée pour assurer un relèvement durable après la pandémie. Le groupe de délégations a indiqué qu'il souhaitait suivre les progrès de l'UNICEF quant au renforcement de son approche des formes multiples et croisées de discrimination, y compris la prise en compte des droits et de l'autonomisation des enfants et des jeunes LGBTI. Il a remercié l'UNICEF pour son appui constant à la promotion de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Une délégation a fait part de sa préoccupation quant à l'utilisation de termes n'ayant pas fait l'objet d'un accord tels que « santé sexuelle et reproductive et droits connexes ».

84. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à continuer d'investir dans les partenariats, notamment avec des organisations locales de défense des droits des femmes, et s'est félicité de ses efforts continus pour étayer la base de données factuelles afin de renforcer la prise en considération des questions de genre dans les politiques et les programmes pour favoriser les avancées vers les objectifs de développement durable. La Conseillère principale pour l'égalité des genres a reconnu que l'UNICEF tenait compte des priorités en matière d'égalité des genres dans l'allocation des ressources à tous les niveaux, de sorte que même lors des interventions d'urgence menées dans le cadre de la riposte à la COVID-19, des questions telles que l'éducation et l'apprentissage des filles, la violence fondée sur le genre et la santé maternelle sont restées au cœur des préoccupations.

85. Une délégation a félicité l'UNICEF pour les résultats positifs en matière d'égalité des genres obtenus dans le contexte de la pandémie, qui a exacerbé les difficultés rencontrées par les filles et les femmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Elle a ajouté que l'inégalité de genre due à un déséquilibre

ou à un développement inadéquat était encore très répandue dans le monde et que l'UNICEF devait renforcer ses capacités en matière d'égalité des genres. La Conseillère principale pour l'égalité des genres a rendu hommage au personnel de l'UNICEF chargé des programmes pour les résultats obtenus dans des circonstances difficiles au cours de l'année précédente. Elle a déclaré que le cadre de résultats du nouveau Plan stratégique devrait permettre à l'organisation de se concentrer non seulement sur l'éducation formelle, mais aussi sur les compétences des filles et la transition vers l'emploi.

86. Une délégation a encouragé l'UNICEF à tenir compte de l'impact disproportionné de la pandémie sur les femmes qui ont la charge d'autres personnes et sont des agentes de première ligne dans les secteurs formel et informel de la santé. Elle s'est félicitée de l'investissement croissant de l'UNICEF en faveur des priorités en matière d'égalité des genres, en faisant observer que la pandémie avait accru la vulnérabilité des femmes et des filles face à la violence fondée sur le genre et aux mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le mariage d'enfants, et a demandé au Fonds d'intensifier l'analyse et la communication des données, ventilées par sexe et par âge, afin de renforcer ses programmes. La Conseillère principale pour l'égalité des genres a déclaré que l'UNICEF mettait en place des plans destinés à renforcer les capacités nationales d'accroître les données ventilées et la communication des informations.

87. La délégation s'est félicitée de la collaboration entre l'organisation et d'autres entités des Nations Unies, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Forum Génération Égalité.

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programmes de pays

88. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants au débat sur le projet de descriptif de programme de pays pour l'Argentine ([E/ICEF/2021/P/L.15](#)) : la Directrice chargée des activités durables et de la déontologie d'entreprise, Telefónica Hispam et Fundación Telefónica Movistar (Argentine), Mme Agustina Catone, et le coordonnateur résident pour l'Argentine.

89. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a présenté une vidéo mettant en évidence les cinq priorités établies par l'UNICEF Argentine : réduire la pauvreté et les inégalités territoriales ; promouvoir le développement de la petite enfance ; assurer une égalité des chances pour les adolescents ; promouvoir les environnements sans violence, la protection des victimes et leur accès à la justice ; renforcer l'engagement de la société en faveur de la réalisation des droits des enfants et des adolescents. La Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a ensuite présenté le descriptif de programme de pays.

90. Le coordonnateur résident a déclaré que le descriptif de programme de pays était aligné sur les priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2022-2025 et noté que, malgré les abondantes ressources humaines et naturelles du pays, les inégalités et les défis sociaux et économiques persistants avaient des répercussions négatives sur les enfants et les jeunes. L'accent mis dans le programme de pays sur la mobilisation d'alliances clés et de ressources financières aiderait l'Argentine à relever ces défis tout en contribuant aux efforts qu'elle déploie pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et protéger les droits des enfants.

91. La Directrice chargée des activités durables et de la déontologie d'entreprise a souligné la manière dont la COVID-19 a rendu plus urgente la nécessité de la transformation numérique et de l'inclusion, ce qui était selon elle à la base de la collaboration engagée entre Telefónica et l'UNICEF Argentine.

92. La Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que le descriptif de programme de pays confirmait l'existence d'une vision commune quant à la nécessité d'une action multilatérale pour surmonter les obstacles au développement des enfants et des adolescents dans les domaines prioritaires identifiés par l'Argentine et l'UNICEF.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/8](#) (voir annexe).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

94. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, celui-ci serait informé de la prorogation des programmes de pays en cours, comme indiqué dans le document [E/ICEF/2021/P/L.14](#). Il s'agissait de la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Arménie, faisant suite à deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Malaisie, faisant suite à deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, respectivement, qui ont toutes été approuvées par la Directrice générale.

95. Le Conseil d'administration a été invité à approuver une prorogation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, faisant suite à deux prorogations antérieures d'un an et de six mois, respectivement ; ainsi que la prorogation de huit mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois, une prorogation de trois mois, une prorogation de deux mois et une prorogation de quatre mois.

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/9](#) (voir annexe).

F. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration

97. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2021/18](#)), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/19](#)).

98. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour son excellente performance au cours d'une année très difficile, qui a vu un nombre record d'évaluations et de produits d'évaluation et un élargissement de la portée des évaluations ; cela témoignait de la capacité de l'UNICEF de s'adapter et d'innover rapidement face à des besoins en constante évolution.

99. Le groupe de délégations a reconnu le rôle que les spécialistes de l'évaluation multipays récemment recrutés jouent sur le terrain pour ce qui est du renforcement des capacités d'évaluation. Il s'est toutefois dit préoccupé par le fait que les dépenses d'évaluation restaient inférieures à l'objectif consistant à allouer à l'évaluation 1 % des dépenses afférentes aux programmes. Le groupe a réitéré qu'il comptait que la fonction d'évaluation bénéficie d'un financement adéquat dans le cadre du nouveau Plan stratégique. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que l'UNICEF comptait atteindre l'objectif de 1 % durant la période couverte par le Plan stratégique pour 2022-2025.

100. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à recourir plus souvent à des évaluations d'impact rigoureuses, en particulier dans les domaines thématiques dans lesquels de nouvelles approches se prêtent à une transposition à plus grande échelle, ainsi qu'à traiter plus systématiquement les questions relatives au handicap, notamment dans les évaluations de l'action humanitaire. Il a également demandé à l'UNICEF d'accélérer l'élargissement de la portée de l'évaluation de l'action humanitaire afin de refléter plus adéquatement les dépenses dans ce domaine. Il a en outre demandé l'inclusion dans toutes les évaluations de davantage d'informations sur la manière dont l'UNICEF tient compte de la question du genre et sur la coopération entre l'UNICEF et d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement concernant le partage des connaissances en matière d'évaluation.

101. Le Chef du Bureau de l'évaluation a noté la création du Global Development Commons (« Espace commun Développement mondial »), qui permet aux entités des Nations Unies et aux partenaires extérieurs de partager un ensemble de données d'évaluation. Il a également décrit des mesures concrètes qui ont été prises afin de tenir pleinement compte de l'égalité des genres dans toutes les évaluations.

102. Une délégation a demandé à l'UNICEF d'expliquer les raisons de la réduction des crédits alloués par le Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a expliqué que, le Fonds ayant été créé après l'approbation du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021, il ne lui avait été alloué directement aucun montant au titre des ressources ordinaires. L'UNICEF avait donc alloué au Fonds une part importante des économies budgétaires réalisées grâce aux gains d'efficacité annuels. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que les fonds alloués pour 2021 étaient suffisants pour financer les postes de spécialistes de l'évaluation créés en 2018 et a pris note des attentes concernant l'inclusion dans le nouveau budget intégré d'une rubrique budgétaire pour le Fonds.

Évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019), et réponse de l'administration

103. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019) ([E/ICEF/2021/20](#)), puis la Directrice adjointe Eau, Assainissement et Hygiène (WASH) a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/21](#)).

104. Un groupe de délégations a appelé à une coopération internationale coordonnée et cohérente pour renforcer les programmes consacrés à l'eau et à l'assainissement et a apprécié de rôle de chef de file de l'UNICEF à l'échelle mondiale dans ce secteur. Il a souligné la nécessité de renforcer le lien entre l'action humanitaire et les programmes de développement afin d'assurer la durabilité des interventions en matière d'eau et d'assainissement.

105. Le groupe de délégations a insisté sur l'idée que les approches multipartites et multidisciplinaires étaient essentielles pour promouvoir les processus de gestion intégrée des ressources en eau et accélérer les progrès. Il a exhorté les bureaux de pays de l'UNICEF à faire la preuve qu'ils s'adaptent aux contextes, aux conflits et aux analyses de risques actuels au-delà des cloisonnements.

106. Le groupe de délégations a noté la nécessité d'accélérer les progrès en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles et d'améliorer la gestion de l'hygiène menstruelle, et s'est dit préoccupé par l'absence de recommandations visant à garantir que les interventions dans ce domaine tiennent compte de la dimension de

genre. Il a encouragé l'UNICEF à veiller à garantir un accès sûr aux services WASH et à améliorer les services destinés aux personnes vivant avec un handicap et aux personnes en situation de vulnérabilité. Une délégation a encouragé l'UNICEF à continuer de se concentrer sur la cible 6 de l'objectif de développement durable n° 1 (eau potable à un coût abordable) et à donner la priorité aux groupes vulnérables, en particulier aux femmes et aux filles.

107. Une délégation a appelé à associer les groupes vulnérables à la conception, la prestation et l'utilisabilité des services. Elle s'est dite préoccupée par l'insuffisance des investissements en personnel et par le manque d'éléments factuels montrant que les interventions soutenues par l'UNICEF dans le domaine WASH garantissaient la sécurité des utilisateurs. et attendait avec intérêt de voir l'accent mis davantage sur les réalisations issues des programmes WASH dans les crises prolongées.

108. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/10](#) (voir annexe).

G. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 et réponse de l'administration

109. Le Directeur du Bureau de la déontologie a présenté le rapport ([E/ICEF/2021/16](#)), puis la Directrice par intérim de la Division des ressources humaines a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/17](#)).

110. Une délégation a remercié de sa coopération le Bureau de la déontologie, qui a fourni des données concernant la protection des lanceurs d'alerte, la formation et le contrôle en matière de déontologie et les directives relatives aux voyages, et s'est félicitée des changements intervenus au sein du Bureau depuis la précédente session annuelle, notamment du fait que le Bureau soit devenu une unité indépendante et qu'un nouveau directeur ait été nommé. Elle a souligné l'importance du travail du Bureau de la déontologie et insisté sur la nécessité de disposer de ressources adéquates pour garantir son efficacité.

111. La délégation était résolument favorable à l'accent accru mis par le Bureau sur le caractère préventif du contrôle de la déontologie, convenant que cette approche jouait un rôle vital pour ce qui était de prévenir et d'atténuer les fautes professionnelles et les dommages que pourrait subir l'organisation. Dans le même temps, la délégation a mis en avant des obstacles, tels que le fait que les politiques en matière de déontologie et de dénonciation des abus et la ligne d'assistance téléphonique en matière de déontologie n'étaient pas facilement accessibles sur le site Web de l'UNICEF, et a demandé l'assurance qu'il serait remédié à ces problèmes. Le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré qu'historiquement, le Bureau était principalement tourné vers l'intérieur, parce qu'il s'occupait essentiellement des questions relatives au personnel, mais qu'il avait récemment travaillé avec le Bureau de l'audit interne et des investigations à la création d'un portail tourné vers l'extérieur à l'usage des lanceurs d'alerte, témoins et parties prenantes externes, dont l'accessibilité devait encore être améliorée.

112. Une délégation a remercié le Bureau de la déontologie pour ses importantes contributions aux processus visant à améliorer la culture institutionnelle à l'UNICEF ainsi qu'à l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination. Suite aux questions relatives aux résultats du Sondage mondial du personnel, la délégation a demandé au Bureau de fournir des précisions sur l'interprétation des résultats et sur les domaines dans lesquels il estime qu'une action immédiate est nécessaire. Faisant observer les résultats médiocres relatifs à la confiance des membres du personnel quant à leur protection contre les représailles lorsqu'ils signalent un manquement, la délégation s'est demandé si la politique

actuelle en matière de dénonciation et les mesures prises en réponse aux recommandations de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail étaient suffisantes pour résoudre ce problème. La délégation a demandé au Bureau de la déontologie et à l'administration de l'UNICEF ce qui pouvait être fait pour renforcer la confiance du personnel quant à la protection contre les représailles et pour encourager une culture propice à la parole et à l'écoute dans l'organisation. Le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré que le Bureau gérait de plus en plus souvent les préoccupations liées aux représailles de manière proactive et préventive. Il a en outre fait observer que le Bureau s'attachait à promouvoir non seulement une culture de la parole parmi le personnel, mais aussi une culture de l'écoute au niveau de l'administration, ce qui était nécessaire pour que les membres du personnel se sentent protégés lorsqu'ils signalent des manquements. Il a également déclaré que la politique de protection des lanceurs d'alerte était revue périodiquement et devrait être mise à jour à court ou à moyen terme, en particulier dans le contexte des rapports établis par l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination.

113. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/11](#) (voir annexe).

H. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2020 et réponse de l'administration

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF au Conseil d'administration pour les questions d'audit pour 2020

114. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport ([E/ICEF/2021/AB/L.3](#)), qui était accompagné d'un additif ([E/ICEF/2021/AB/L.3/Add.1](#)) exposant de façon détaillée les dossiers d'enquête clos en 2020. La Directrice adjointe de la Division de la gestion et de l'administration financières a ensuite présenté la réponse de la direction ([E/ICEF/2021/AB/L.4](#)), puis la Vice-Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit a commenté les conclusions du rapport annuel du Comité consultatif pour 2020.

115. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour l'opinion générale exprimée à son égard par le Bureau et a complimenté ce dernier pour sa rapide adaptation au contexte de la COVID-19. Il a encouragé le Bureau à continuer à explorer des solutions innovantes pour les audits et les enquêtes à distance sans compromettre la qualité de son travail. L'UNICEF devrait donner la priorité aux questions d'audit les plus récurrentes au niveau national, telles que la nécessité de faire mieux correspondre la structure des résultats. Le groupe de délégations a également mis en avant les recommandations visant à promouvoir la durabilité des interventions.

116. Plusieurs délégations ont pris note de la recommandation issue de l'audit interne concernant le renforcement des politiques et des pratiques pour à la fois prévenir les cas de fraude et de harcèlement sexuel et en assurer le suivi, et ont encouragé l'UNICEF à donner la priorité à cette tâche. Tout en se félicitant que l'UNICEF utilise la base de données ClearCheck de l'ONU lorsqu'il recrute du personnel, elles ont demandé des éclaircissements quant au signalement des cas d'atteintes et de harcèlement sexuels dans la base de données. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a affirmé que l'UNICEF signalait les cas dans la base de données et indiqué également que le Fonds recevait des demandes d'autres organismes des Nations Unies aux fins du contrôle des antécédents de personnes susceptibles d'être recrutées.

117. Un groupe de délégations s'est félicité des mesures prises par l'UNICEF depuis 2019 pour renforcer les principes de responsabilité et de complémentarité et pour tirer parti des possibilités créées par le processus de réforme de l'ONU. Il a relevé, en particulier, la recommandation concernant le renforcement du dialogue et de la collaboration avec les partenaires, notamment les organisations non gouvernementales, et a souhaité être tenu régulièrement informé du renforcement de la stratégie de partenariat de l'UNICEF et du déploiement des outils électroniques.

118. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à la recommandation concernant le renforcement des évaluations grâce à l'allocation de ressources financières et de capacités adéquates, ainsi qu'à la création d'un Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation. Elles ont encouragé à procéder à davantage d'évaluations interinstitutions, non seulement pour mettre en commun les ressources mais aussi pour examiner les réalisations dans le cadre d'une approche de partenariat.

119. Plusieurs délégations se sont félicitées de la mise en place du portail d'information des donateurs, en soulignant qu'il permettait d'établir plus efficacement les rapports à l'intention des donateurs, tant au sein de l'UNICEF qu'à l'intention des partenaires. En outre, des délégations se sont félicitées de l'audit interne de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) à l'UNICEF et de la réponse de l'administration, ainsi que des améliorations à la politique harmonisée qui ont été annoncées. Elles ont également salué les efforts faits par l'UNICEF, dans le contexte de la pandémie, pour accroître les solutions numériques de suivi à distance et réduire les risques d'erreur ou de fraude.

120. Une délégation a félicité le Bureau d'avoir donné la priorité aux cas d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels dans ses enquêtes. Elle a également demandé au Bureau d'informer le Conseil d'administration, dans son rapport pour 2021, de la mise en place de la nouvelle structure d'enquête et des résultats qu'elle permet d'obtenir, ainsi que de l'ajout d'une nouvelle unité dotée d'une équipe d'enquête et d'une équipe d'audit. Le Directeur a déclaré que le Bureau était prêt à fournir des informations actualisées.

121. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour son travail sur le signalement communautaire mais estimait que la page du site Web de l'UNICEF à l'usage des lanceurs d'alerte était plus difficile à trouver que celle d'organisations apparentées. Ces délégations se sont inquiétées du fait que ce mécanisme de signalement des cas d'atteintes ou de harcèlement ne soit pas intuitif, en particulier pour les enfants et les jeunes. Le Directeur a indiqué que son bureau avait travaillé avec le Bureau de la déontologie pour assurer la clarté et l'accessibilité des moyens de communication et a fait observer que la révision des sites Web interne et externe concernés était une priorité et inclurait une traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

122. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par l'augmentation du nombre de mesures convenues en attente d'application depuis plus de 18 mois et ont appelé le Bureau et l'administration de l'UNICEF à travailler ensemble pour donner suite à ces recommandations plus rapidement. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a indiqué que celui-ci avait récemment lancé un site web, accessible à l'ensemble du personnel, pour assurer une plus grande transparence des mesures convenues.

123. Une délégation a déclaré qu'elle faisait sienne la Charte révisée du Bureau de l'audit interne et des investigations dont le Directeur a déclaré qu'elle constituerait une base essentielle pour l'expansion future des activités du Bureau, s'agissant notamment des services consultatifs et du regain d'attention accordé à la fonction

d'investigation concernant les questions présentant le plus grand risque pour l'UNICEF.

124. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/12](#) (voir annexe).

I. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'experts lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail

125. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport ([E/ICEF/2021/14](#)), puis la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle et le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance en ont présenté un aperçu.

126. Un groupe de délégations a remercié l'UNICEF pour son engagement en faveur d'un environnement de travail sûr et du combat contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il a mis en avant les mesures perçues comme essentielles à cet égard, notamment les progrès en matière d'autonomisation individuelle du personnel et de mobilisation accrue des employés, et a souhaité obtenir des informations plus détaillées sur les résultats du sondage du personnel et l'amélioration de la culture propice à la parole. La Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle a déclaré que la promotion d'une culture propice à la parole et l'instauration de la sécurité psychologique et de la confiance étaient des thèmes majeurs dans tous les bureaux. Outre l'organisation d'ateliers, l'UNICEF encourage une représentation plus diversifiée au sein des équipes dirigeantes et promeut divers espaces confidentiels et anonymes permettant aux membres du personnel de partager leurs opinions en toute sécurité.

127. Le groupe de délégations a exhorté l'UNICEF à maintenir des processus solides pour prévenir, réduire et combattre les problèmes liés à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels, en collaborant avec tous les partenaires et parties prenantes. Il s'est félicité de l'élargissement des mécanismes de signalement communautaire et de la poursuite des échanges au niveau national. Le groupe s'est également félicité du rôle de premier plan joué par l'UNICEF à l'échelle du système pour ce qui est d'améliorer la collaboration et la coordination interinstitutions et a demandé des informations actualisées sur le déploiement par l'UNICEF de l'évaluation des capacités des partenaires de réalisation et de la boîte à outils qui l'accompagne ainsi que son intégration au portail des partenaires de l'ONU. Il a également souhaité être informé des progrès réalisés par l'UNICEF quant à la mise en œuvre du Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

128. Le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance a indiqué que la boîte à outils et l'évaluation des partenaires avaient bénéficié à 65 % des partenaires, qui avaient fait l'objet d'une évaluation axée sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; l'UNICEF acceptait les résultats des évaluations des partenaires par d'autres entités des Nations Unies de manière continue. En ce qui concerne l'assistance aux victimes, le Conseiller principal a décrit la collaboration entre l'UNICEF et le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, ainsi que le rôle de chef de file joué par l'organisation quant au tableau de bord du Comité permanent interorganisations relatif à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

et s'agissant de la note technique interinstitutions et du module de formation sur le protocole relatif à l'assistance aux victimes, conçus à l'intention des équipes de pays pour l'action humanitaire, des équipes de pays des Nations Unies et des réseaux axés sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

129. Un groupe de délégations s'est félicité des activités entreprises par l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et a salué l'adoption du plan d'action, considérant qu'il s'agissait d'un outil essentiel pour promouvoir l'équité raciale dans l'ensemble de l'organisation, particulièrement en ce qui concerne les Africains et les personnes d'ascendance africaine. Il a souhaité des informations actualisées sur les travaux de l'Équipe spéciale et demandé à l'UNICEF des précisions sur le plan d'action, à savoir sa portée et les échéances fixées et si le personnel avait été consulté. La Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle a répondu que le personnel avait été consulté par de multiples voies, 8 000 employés ayant été associés à cette initiative à l'échelle de l'organisation. Elle a fait observer que les recommandations de l'Équipe spéciale avaient été soumises à la Directrice générale en mai 2021, et que l'UNICEF préparait actuellement sa réponse.

130. Une délégation, se référant au prochain rapport sur les travaux de l'UNICEF en matière de lutte contre le racisme et la discrimination, a déclaré que la tolérance zéro en matière d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels devrait être observée par tous mais a souligné qu'il n'était pas acceptable que l'UNICEF utilise dans ses rapports une terminologie n'ayant pas fait l'objet d'un accord, notamment « orientation sexuelle et identité de genre » et « communautés LGBTIQ+ ».

131. Tout en saluant les progrès accomplis à ce jour, le groupe de délégations reste préoccupé par le fait que les préjugés raciaux et les progrès insuffisants dans la mise en place d'une culture propice à la parole et à l'écoute empêchent le signalement de cas possibles de racisme.

132. Une délégation a fait observer que de récentes allégations émanant de la République démocratique du Congo avaient montré que l'action collective était essentielle pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et garantir l'application du principe de responsabilité dans l'ensemble du secteur de l'aide. Si l'UNICEF a enregistré des progrès, il faut faire davantage pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment les inégalités de genre et la discrimination et la violence fondées sur le genre.

J. Exposé sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

133. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a fait un exposé liminaire sur le rapport, que la Directrice de la Division des partenariats publics a ensuite présenté.

134. Une délégation a noté que la mise en place du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies constituait une étape importante du renforcement de la coordination des entités du système des Nations Unies pour le développement en vue de la réalisation d'une mission commune, l'accent étant mis non seulement sur l'efficacité, l'efficience et les résultats, mais aussi sur une plus grande transparence et un meilleur respect du principe de responsabilité. La délégation a encouragé l'UNICEF à proposer des candidat(e)s

ayant une solide expérience dans le domaine humanitaire afin de renforcer et de diversifier le groupe des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Elle a pris acte des contributions de l'UNICEF à l'affinement du cadre de gestion et de responsabilité et du mécanisme de retour d'information sur l'évaluation et la notation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et l'a encouragé à continuer de tenir les États Membres informés de ces travaux.

135. Une délégation a noté avec satisfaction le soutien actif de l'UNICEF à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et au renforcement de la protection et des services sociaux dans le cadre de la riposte socioéconomique à la COVID-19. Elle jugeait encourageante l'adhésion de l'organisation au nouveau cadre de coopération en tant qu'instrument essentiel pour la planification et l'élaboration de nouveaux descriptifs de programmes de pays. Soulignant l'importance des perspectives régionales en tant que passerelle entre les niveaux national et mondial, la délégation a demandé à l'UNICEF de décrire toutes initiatives en préparation destinées à renforcer la collaboration régionale et la coordination avec d'autres organismes à cet égard. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que les bureaux régionaux de l'UNICEF soutenaient activement le repositionnement et participaient à toutes les plateformes de collaboration régionales, aux 30 coalitions thématiques et à tous les groupes d'entraide.

136. Une délégation s'est félicitée du rôle de premier plan joué par l'UNICEF pour ce qui est de faire progresser la collaboration et la coordination interinstitutions dans plusieurs domaines thématiques, notamment l'amélioration des politiques et des mécanismes de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

137. Plusieurs délégations ont souhaité savoir comment l'UNICEF s'assurerait que le nouveau Plan stratégique serait aligné sur ceux des autres fonds et programmes afin d'accroître la complémentarité et d'éviter les chevauchements, et comment le cadre de suivi de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies serait aligné sur le cadre de résultats du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF.

138. Notant que la réussite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dépendait en grande partie du personnel de direction au niveau des pays, une délégation a souhaité savoir comment l'UNICEF élargissait l'appui en faveur du changement en coopération avec d'autres entités des Nations Unies. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que l'UNICEF tenait ses collègues dans l'ensemble de l'organisation pleinement informés des faits nouveaux concernant la réforme de l'ONU, comme les négociations sur le cadre de gestion et de responsabilité et les examens des bureaux régionaux et multipays, et que l'équipe dirigeante menait des dialogues ouverts avec le personnel sur la mise en œuvre des mandats liés à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

139. Faisant référence à l'accent mis sur l'unité d'action des Nations Unies dans le nouveau Plan stratégique, une délégation a demandé à l'UNICEF quels étaient les changements stratégiques nécessaires à la coordination avec les organismes apparentés et comment ils avaient été intégrés dans le Plan stratégique. Elle s'est félicitée des mesures positives prises par l'UNICEF pour promouvoir les partenariats stratégiques avec les organismes apparentés, notamment sur le terrain, et a demandé comment était assuré le suivi de ces partenariats. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF s'articulait autour de résultats communs avec les stratégies d'autres fonds et programmes. Elle a fait valoir que le cadre de suivi de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies était toujours en cours d'élaboration et que des collègues de haut

niveau de l'UNICEF faisaient partie du groupe de travail technique au sein du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

140. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2021/13](#) (voir annexe).

K. Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé

141. Après un exposé liminaire de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative et la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés ont présenté la mise à jour.

142. Une délégation s'est dite consciente que la baisse des contributions volontaires au titre des ressources ordinaires avait entraîné un déficit budgétaire, auquel l'UNICEF a remédié en concluant avec la Banque mondiale un accord financier concernant un instrument financier d'un montant de 50 millions de dollars remboursable sur cinq ans. La délégation s'est félicitée de l'analyse des risques incluse dans l'exposé mais était d'avis qu'elle aurait dû comprendre des détails sur le solde du prêt et l'échéance prévue pour le remboursement complet. Le contrôleur a fait observer que l'instrument était structuré de telle sorte que le remboursement du capital ne commençait qu'à la fin de la troisième année, le seul remboursement effectué avant cela étant celui des intérêts.

143. Tout en se félicitant des consultations approfondies au sujet de l'instrument financier de la Banque mondiale, une délégation a demandé des précisions sur le risque financier encouru par l'UNICEF et concernant l'avis du Bureau des affaires juridiques sur cet instrument. Le Contrôleur a déclaré que la matrice de risques de l'instrument était basée sur les flux de revenus et les dons passés, que la Banque mondiale et l'UNICEF avaient analysés pour évaluer la capacité de remboursement de l'organisation. Sur la base de ces informations crédibles et du passé, ils avaient déterminé que ces sources seraient suffisantes pour le remboursement, même en faisant des projections prudentes. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés a confirmé cette analyse sur la base des derniers chiffres disponibles concernant la collecte de fonds dans le secteur privé. Le Contrôleur a en outre précisé que l'avis du Bureau des affaires juridiques impliquait que l'approbation par le Conseil d'administration de l'instrument en tant que projet pilote était suffisante à cette fin, mais que si le recours à de tels instruments devait devenir une pratique courante de l'UNICEF, cela nécessiterait l'approbation de l'Assemblée générale et une modification du Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF par le Conseil d'administration.

144. Une délégation a déclaré que, bien que le nouvel instrument ait été approuvé en tant que projet pilote en consultation avec le Conseil d'administration, il fallait espérer qu'il s'agisse d'un modèle réussi que d'autres organismes et le système des Nations Unies dans son ensemble pourraient utiliser. La Directrice générale a déclaré que les premières indications du succès de l'instrument de financement étaient solides et a convenu que ce dernier pourrait être utile à d'autres organismes.

L. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

145. Le Président a annoncé que l'Association mondiale du personnel travaillait à la réorganisation des processus relatifs à la motivation du personnel afin de faire valoir

l'importance du recours aux ressources et aux talents internes et de l'obtention de résultats plus solides en faveur des enfants. Il a également indiqué que l'Association travaillait en partenariat avec l'équipe dirigeante pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations arrêtées par l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination, afin de promouvoir un lieu de travail inclusif, respectueux, juste et équitable.

146. L'Association a continué à travailler avec l'administration pour assurer un environnement de travail favorable au personnel et veiller à ce que les intérêts de ce dernier soient pris en compte dans les procédures de bureau, notamment le recrutement, le déroulement des carrières, la mobilité et la rotation, la gestion de la performance et le devoir de protection.

147. Le Président a reconnu que la COVID-19 avait placé de nombreux membres du personnel dans des situations difficiles, où ils avaient dû opérer au-delà des limites de la normalité, et qu'ils étaient pourtant restés investis dans leur travail.

148. En ce qui concerne l'engagement de l'UNICEF en faveur d'un changement de culture, le Président a évoqué des difficultés liées à la mise en œuvre, la crainte de représailles de la part des collègues n'étant pas la moindre. Il a déclaré que l'Association œuvrerait en partenariat avec les bureaux appropriés de l'UNICEF pour veiller à ce que toutes les barrières soient éliminées, les comportements souhaités encouragés et les structures de soutien accessibles.

149. Au nom de l'Association mondiale du personnel, le Président a sollicité l'adhésion à l'appel qu'il a lancé à la Commission de la fonction publique internationale pour qu'elle examine la manière dont la rémunération du personnel national est déterminée, réaffirmant que le vivier de talents internes de l'UNICEF est prêt à assumer de nouvelles responsabilités et à s'adapter à de nouveaux domaines de travail.

150. Un groupe de délégations a remercié les responsables de l'Association et les membres du personnel de l'UNICEF pour les efforts qu'ils déploient inlassablement et a exprimé sa tristesse quant à celles et ceux qui ont perdu la vie. Il a reconnu que la COVID-19 avait imposé une charge supplémentaire aux membres du personnel de l'UNICEF et les a félicités d'avoir fait face à cette pression. Il a estimé que le personnel de l'UNICEF sur le terrain avait contribué à l'élaboration d'un plan stratégique tenant compte des défis existentiels de l'humanité et de la nécessité de les relever efficacement et conjointement grâce à une action accélérée et catalytique.

151. Le groupe de délégations a salué la participation des membres du personnel de l'UNICEF aux initiatives en cours visant à améliorer la culture organisationnelle, à lutter contre la discrimination et le racisme et à prévenir l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuel, et s'est félicité du dialogue engagé avec le personnel.

M. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2021

152. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2021. Deux mises à jour récentes ont été soulignées : a) le retrait du rapport faisant suite à la visite conjointe sur le terrain effectuée par les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial ; et b) l'examen de la version finale du Plan

relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 à la première session ordinaire de 2022 ; le projet présenté pour examen serait examiné à la deuxième session ordinaire de 2021.

N. Adoption des projets de décision

153. Le Conseil d'administration a adopté les décisions [E/ICEF/2021/L.6](#) à [E/ICEF/2021/L.13](#) (voir annexe).

O. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

154. La Directrice générale a annoncé les lauréats des prix 2021 de l'UNICEF pour les équipes du personnel, décernés à 10 équipes qui ont obtenu des résultats extraordinaires dans les circonstances les plus difficiles. Les prix ont été décernés : a) à la Division de l'approvisionnement, pour sa riposte en matière d'approvisionnement et de livraison face à la COVID-19 ; b) au bureau de pays du Liban, pour les mesures prises après l'explosion survenue à Beyrouth ; c) aux bureaux de pays du Bangladesh, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de Madagascar, du Mali, du Népal, du Niger et du Tchad ; au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale ; et à la Division de la communication et à la Section de la protection de l'enfance au siège pour leur collaboration en vue d'amplifier la voix des filles les plus vulnérables ; d) au bureau de pays du Brésil, pour avoir maintenu l'éducation vivante pour les jeunes à risque ; e) au bureau de pays du Pakistan, pour avoir réorienté son programme de lutte contre la poliomyélite afin d'appuyer la riposte à la COVID-19 ; f) au bureau de pays de l'Indonésie, pour l'ampleur et la portée de sa riposte à la pandémie ; g) à la Division des partenariats publics, pour ses efforts de mobilisation des ressources et de plaidoyer face à la COVID-19 ; h) au bureau de pays du Timor-Leste, pour son initiative d'enseignement à distance ; i) au bureau de pays du Sénégal, pour son initiative Scaling Pneumonia Response Innovations ; et j) au bureau de pays de la Chine, pour les mesures prises face à la COVID-19.

155. Dans sa déclaration finale, la Directrice générale a souligné que le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF permettra à l'organisation de mettre davantage l'accent sur les domaines clés, notamment l'intégration de l'égalité des genres dans tous les programmes de manière plus délibérée ; la réduction des risques climatiques et environnementaux ; et l'application des enseignements tirés de l'évaluation WASH pour renforcer les programmes.

156. La Directrice générale a également souligné l'importance de réseaux de vaccination solides, en termes non seulement d'approvisionnement, de livraison et d'administration, mais aussi d'acceptation par la population. Elle a assuré le Conseil d'administration que l'UNICEF appliquerait les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 à cet égard.

157. La Directrice générale s'est dite fière des contributions constantes de l'UNICEF à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'organisation œuvrant avec toutes les entités pour tirer le meilleur parti de leurs avantages comparatifs et, à terme, obtenir des résultats en faveur des enfants et des jeunes. Elle a précisé que cette collaboration s'étendait aux trois domaines phares de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies mentionnés dans sa déclaration liminaire : l'éducation, l'eau et la nutrition.

158. La Directrice générale a souligné les nouvelles approches en matière de partenariats que l'organisation mettait en place avec le secteur privé et les institutions

financières internationales afin de mobiliser davantage de fonds pour les activités de l'UNICEF. Elle a renouvelé l'appel en faveur d'une plus grande flexibilité des ressources régulières et appelé les États Membres à répondre à tout moment et partout où les besoins sont les plus importants.

159. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF rationalisait son action pour obtenir de meilleurs résultats et aider les membres du personnel à faire leur travail plus efficacement, en leur donnant la possibilité d'acquérir la formation et les compétences nécessaires.

160. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration pour ses idées et sa perspicacité à un moment où l'UNICEF continuait à renforcer sa culture institutionnelle, notamment en s'efforçant de mettre fin à l'abus d'autorité ainsi qu'à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels, et d'appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination.

161. La Directrice générale a annoncé que l'UNICEF avait accueilli plusieurs collègues de haut niveau à de nouveaux postes au sein de l'organisation. Elle a remercié le personnel technique et les interprètes pour leur travail lors de la session annuelle et a conclu en remerciant le Président, le Bureau et les membres du Conseil d'administration d'avoir aidé l'UNICEF à parvenir aux réalisations de l'année hors du commun écoulée.

162. Le Président du Conseil d'administration a remercié les participants à la session annuelle pour leurs efforts, en soulignant qu'il jugeait encourageantes les discussions sur la manière dont l'UNICEF et ses partenaires avaient répondu à la crise liée à la COVID-19. Le personnel de l'UNICEF avait atténué les souffrances de millions d'enfants et de leurs familles dans le monde, encourageant les efforts engagés pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030.

163. Le Président s'est dit fier du rôle de premier plan joué par l'UNICEF dans le Mécanisme COVAX et a exhorté le Conseil d'administration et les autres États Membres à continuer de soutenir celui-ci au moyen de financements et de stratégies innovantes afin d'accélérer l'achat et la distribution de vaccins.

164. Le Président a déclaré que le projet de Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 avait bénéficié de contributions très diverses et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique précédent et de la riposte à la COVID-19. Il s'est dit convaincu que le nouveau cadre, une fois la version finale établie, guidera efficacement l'action menée par l'UNICEF pour ne laisser aucun enfant de côté.

165. Notant qu'il participait pour la première fois à une session du Conseil d'administration en tant que Président, il a conclu en remerciant ses collègues du Bureau, les membres du Conseil d'administration et toutes les délégations, les experts et le personnel technique, ainsi que la Directrice générale et le Secrétaire du Conseil d'administration. Il a formé le vœux que de grands progrès soient réalisés pour mettre fin à la pandémie d'ici la prochaine réunion du Conseil d'administration en septembre.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021

2021/6

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020, ainsi que du rapport sur la mise en œuvre du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, de l'annexe conjointe sur la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques pour 2018-2021 du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (ONU-Femmes), et du compendium de données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Félicite* l'UNICEF d'avoir atteint des cibles et des étapes importantes dans de nombreux domaines d'activité présentés dans son Plan stratégique pour 2018-2021 et dans son rapport annuel, et l'encourage à continuer d'améliorer les effets de ses programmes du point de vue des réalisations dans tous les secteurs relevant de son mandat et à remédier aux facteurs qui freinent les percées en matière de développement pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre de son Plan stratégique pour 2022-2025 ;

3. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

4. *Prend note* du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection, y compris les réponses de l'administration aux 14 recommandations formulées par celui-ci qu'il est appelé à examiner.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/7

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2021/13) ;

2. *Salue* les efforts que fait l'UNICEF pour procéder à l'examen de ses opérations humanitaires dans le contexte des nouveaux défis mondiaux et attend avec intérêt la publication subséquente du rapport intitulé « *Strengthening UNICEF's humanitarian action, The Humanitarian Review: findings and recommendations* » ;

3. *Engage* l'UNICEF à mettre en œuvre au plus tôt les recommandations formulées à l'issue de l'examen et de lui rendre compte régulièrement des progrès accomplis à cet égard.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/8

Descriptifs de programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le descriptif de programme de pays pour l'Argentine (E/ICEF/2021/P/L.15), y compris son budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 10 au 30 mars 2021 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays concernant l'Argentine (E/ICEF/2021/P/L.15), y compris son budget indicatif global.

Session annuelle
3 juin 2021

2021/9

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Arménie, faisant suite à deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, respectivement, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Malaisie, faisant suite à deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, respectivement, nouvelles prorogations qui ont toutes deux été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2021/P/L.14 ;

2. *Approuve* la prorogation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, qui fait suite à deux prorogations antérieures de un an et six mois, respectivement, ainsi que la prorogation de huit mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, laquelle avait déjà fait l'objet de deux prorogations consécutives d'un an, d'une prorogation de neuf mois, d'une prorogation de trois mois, d'une prorogation de deux mois et d'une prorogation de quatre mois, comme indiqué dans le tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2021/P/L.14.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/10

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2021/18) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/19) ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019), de son résumé (E/ICEF/2021/20) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/21) ;

3. *Prend également note avec satisfaction* de l'augmentation marquée du nombre de produits d'évaluation et de l'élargissement de la portée des évaluations ;

4. *Se félicite* que 16 spécialistes de l'évaluation multipays aient été recrutés en vue d'étoffer les capacités d'évaluation aux niveaux national et régional ;

5. *Rappelle* l'objectif consistant à allouer 1 % des dépenses afférentes aux programmes à l'évaluation et note avec préoccupation que 0,64 % seulement de ces dépenses ont été consacrées à l'évaluation en 2020, tout en étant conscient des circonstances particulières qui entourent la conduite d'évaluations dans le contexte de la pandémie en cours ;

6. *Prie* l'UNICEF de faire le nécessaire pour favoriser une augmentation sensible de la part allouée à l'évaluation dans les dépenses afférentes aux programmes, en particulier dans les bureaux de pays qui y consacrent actuellement bien moins de 1 % des dépenses ;

7. *Note avec préoccupation* la disponibilité réduite des ressources du Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation et prie l'UNICEF de veiller à ce que la fonction d'évaluation bénéficie constamment d'un financement adéquat ;

8. *Accueille avec satisfaction* la décision prise par l'UNICEF de créer une procédure d'assurance qualité relative à la fonction d'évaluation ;

9. *Accueille également avec satisfaction* les initiatives lancées par l'UNICEF en vue de promouvoir des méthodes et des technologies innovantes en matière d'évaluation, encourage l'UNICEF à continuer d'utiliser et de développer des modalités d'évaluation à distance et des méthodes numériques novatrices, sans transiger sur la qualité des évaluations, et le prie de présenter, dans son rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation, des informations à jour sur la mise en œuvre de technologies et de méthodes innovantes, notamment sur les risques qui y sont associés et sur la manière dont l'administration entend s'en prémunir ;

10. *Encourage* l'UNICEF à allouer des ressources adéquates à la conduite d'évaluations visant à faire émerger des solutions modulables permettant de combler les lacunes en matière de données et de connaissances dans les principaux domaines d'activité du Fonds et des acteurs mondiaux du développement ;

11. *Encourage également* l'UNICEF à envisager de recourir plus souvent à des évaluations d'impact rigoureuses afin d'améliorer encore ses méthodes de programmation et le prie de veiller à ce que les conclusions tirées de ces évaluations soient utiles au regard des domaines pertinents des orientations définies et des activités programmées dans le cadre de son Plan stratégique et alimentent la base de données et de connaissances mises au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/11

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 (E/ICEF/2021/16) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/17) ;

2. *Prie* l'UNICEF de prendre des mesures concrètes en vue de renforcer la confiance de son personnel dans le cadre de protection contre les représailles dont bénéficient celles et ceux qui dénoncent une inconduite et d'améliorer encore sa culture institutionnelle ;

3. *Prend note avec satisfaction* du fait que le Bureau de la déontologie soit membre de l'Équipe spéciale chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et l'encourage à jouer un rôle actif, en tant qu'entité indépendante, dans la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale ;

4. *Prend également note avec satisfaction* de la collaboration étroite que le Bureau continue d'entretenir avec le groupe de travail interdépartemental chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le Groupe de la sauvegarde de l'enfance et la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/12

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2020 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2020 (E/ICEF/2021/AB/L.3) et de son additif (E/ICEF/2021/AB/L.3/Add.1) ainsi que de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/AB/L.4) et du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2020, et accueille avec satisfaction l'opinion générale selon laquelle le dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation est adéquat et efficace ;

2. *Prend note également* de la Charte révisée du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (E/ICEF/2021/AB/L.5) ;

3. *Prie* l'UNICEF de communiquer des informations sur les ressources supplémentaires dont le Bureau a besoin pour combler les lacunes en matière de couverture, dans le cadre des contributions au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et au budget intégré pour 2022-2025, rappelle le paragraphe 4 de sa décision 2020/20 et prie l'UNICEF de veiller à ce que des ressources humaines, financières et technologiques adéquates soient fournies au Bureau ;

4. *Se félicite* de la rapidité avec laquelle le Bureau a adapté ses activités pour faire face aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19 et l'encourage à continuer d'évaluer les moyens de procéder à des audits et des investigations à distance sans que la qualité de ses travaux ne s'en trouve compromise, et prie l'UNICEF de faire le point, dans le rapport annuel 2021 du Bureau de l'audit interne et des investigations, des avantages et des risques liés à l'adoption de cette pratique et au recours à d'autres technologies et approches novatrices visant à rendre les activités du Bureau plus efficaces et productives ;

5. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2020/20 et encourage l'UNICEF à continuer de travailler avec les autres fonds et programmes des Nations Unies afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui fournir un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats obtenus, et prie le Bureau de donner dans son rapport annuel pour l'année 2021 des informations sur les progrès accomplis à cet égard ;

6. *Constata avec inquiétude* que le nombre de mesures convenues en attente d'application depuis plus de 18 mois augmente et encourage le Bureau et

l'administration de l'UNICEF à œuvrer ensemble pour que les recommandations concernées soient clôturées en temps voulu.

Session annuelle
4 juin 2021

2021/13

Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Demande instamment* à l'UNICEF de continuer d'appliquer la résolution 72/279 et de s'acquitter des engagements pris au titre du pacte de financement, et attend avec impatience que les orientations données dans l'un et l'autre soient intégrées dans le Plan stratégique à venir, l'objectif étant d'améliorer l'exécution des programmes et l'impact de son action sur le terrain et de mieux les prendre en considération ;

3. *Invite* l'UNICEF à définir son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources à la lumière des orientations applicables tirées de l'examen quadriennal complet de 2020 et prie le Fonds d'harmoniser le cadre avec les autres entités des Nations Unies, selon qu'il convient, en particulier en ce qui concerne tous les niveaux de résultats, et d'utiliser autant que possible des indicateurs de résultats communs, le but étant que le système des Nations Unies pour le développement concoure davantage à la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer encore l'évaluation à l'échelle du système ;

4. *Demande* à l'UNICEF de fournir en temps utile, avant la deuxième session ordinaire de 2021, des informations plus détaillées sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris sur ses liens avec le cadre de suivi et d'établissement des rapports de l'examen quadriennal complet.

Session annuelle
4 juin 2021